



TECHNOLOGIES D-BOX INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« **assemblée** ») de Technologies D-BOX inc. (la « **Société** ») se tiendra sous forme virtuelle à 10 h le 28 septembre 2023, aux fins suivantes :

1. recevoir et étudier les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs;
3. nommer Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Société et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner et voter sur la proposition d'actionnaire présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 18 août 2023 (la « **circulaire** »); et
5. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée aux fins de délibérations.

Il est important que vos actions soient représentées à l'assemblée. Veuillez noter que l'assemblée se tiendra sous forme virtuelle uniquement, par webdiffusion audio en direct accessible à l'adresse <https://meetnow.global/MWGJTQK>. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne mais auront la même possibilité de participer à l'assemblée en ligne, peu importe leur emplacement géographique.

L'assemblée

Seuls les actionnaires qui détiennent leurs actions directement sous leurs noms respectifs (ci-après désignés les « **actionnaires inscrits** ») aux registres de la Société à la fermeture des bureaux le 8 août 2023 (la « **date de clôture des registres** ») sont autorisés à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée virtuelle, à y agir et à y exercer les droits de vote attachés à leurs actions. Aucune personne devenue actionnaire après la date de clôture des registres ne sera habilitée à voter ou à agir à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les actionnaires qui ne détiennent pas d'actions de la Société sous leur propre nom (ci-après désignés les « **actionnaires véritables** ») qui souhaitent assister à l'assemblée virtuelle et participer et voter lors de l'assemblée virtuelle doivent se désigner eux-mêmes comme fondés de pouvoir.

En plus d'être en mesure de voter au moment opportun pendant l'assemblée, les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront participer à l'assemblée et y poser des questions en temps réel, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et respectent toutes les exigences énoncées dans la circulaire. Les actionnaires véritables qui ne se sont pas dûment nommés à titre de fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais les invités ne pourront pas y voter. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent participer à l'assemblée en se connectant en ligne à l'adresse <https://meetnow.global/MWGJTQK>, en cliquant sur « Actionnaire » et en saisissant un numéro de contrôle ou un code d'invitation avant le début de l'assemblée.

- **Actionnaires inscrits** : Le numéro de contrôle à quinze (15) caractères figure au formulaire de procuration ou dans l'avis que vous avez reçu par courriel.
- **Fondés de pouvoir dûment nommés** : Computershare fournira au fondé de pouvoir un code d'invitation après la date limite du vote par procuration.

La Société vous recommande de vous connecter au plus tard à 9 h 45 (heure de l'Est) le 28 septembre 2023. Vous devez vous assurer d'être connecté à Internet en tout temps pour être en mesure de voter le moment venu. Il vous incombe de veiller à ce que votre connexion Internet soit bonne pendant la durée de l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et les actionnaires véritables qui ne peuvent pas participer à l'assemblée sont priés de préciser, sur le formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote (« **FIV** ») (selon le cas) ci-joint, la façon dont ils souhaitent que les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de catégorie A soient exercés, ainsi que de signer,

de dater et de retourner ce formulaire conformément aux instructions énoncées dans le formulaire de procuration ou FIV (selon le cas) et dans la circulaire.

Tout actionnaire inscrit ou tout actionnaire véritable qui souhaite nommer une personne autre que les personnes nommées sur le formulaire de procuration ou le FIV pour le représenter à l'assemblée virtuelle, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, peut le faire en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace laissé en blanc à cette fin sur le formulaire de procuration ou le FIV et en remettant ce formulaire selon les directives. L'actionnaire doit avoir rempli et remis son formulaire de procuration ou son FIV, selon le cas, avant de passer à l'étape suivante, soit l'inscription de son fondé de pouvoir. L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'assemblée par une personne autre que les personnes nommées sur le formulaire de procuration ou le FIV, y compris l'actionnaire véritable qui souhaite se nommer lui-même fondé de pouvoir, pour assister à l'assemblée virtuelle, y participer et y exercer les droits de vote rattachés à ses actions ordinaires de catégorie A, DOIT inscrire ce fondé de pouvoir une fois remis le formulaire de procuration ou le FIV dans lequel il nomme ce fondé de pouvoir. Si l'actionnaire omet d'inscrire son fondé de pouvoir, ce dernier ne recevra pas de code d'invitation pour assister, participer et voter à l'assemblée. Sans code d'invitation, un fondé de pouvoir ne pourra pas s'inscrire pour participer à l'assemblée, y soumettre des questions en ligne et y voter virtuellement. Pour inscrire un fondé de pouvoir, l'actionnaire DOIT visiter le site Web à l'adresse <https://www.computershare.com/DBOX> et fournir les coordonnées de son fondé de pouvoir à Services aux investisseurs Computershare inc. avant 10 h (heure de l'Est) le 26 septembre 2023, afin que Services aux investisseurs Computershare inc. puisse lui envoyer un code d'invitation par courriel.

Pour assister à l'assemblée virtuelle et y exercer leur droit de vote, les actionnaires véritables des États-Unis doivent d'abord obtenir une procuration réglementaire valide de leur courtier, banque ou autre mandataire, puis s'inscrire à l'avance pour assister à l'assemblée. Les actionnaires véritables doivent suivre les instructions de leur courtier ou de leur banque incluses dans le jeu de documents et les documents reliés aux procurations, ou contacter leur courtier ou leur banque pour obtenir un formulaire de procuration réglementaire. Après avoir obtenu une procuration réglementaire valide d'un courtier, d'une banque ou d'un autre mandataire, pour s'inscrire ensuite à l'assemblée, les actionnaires véritables doivent soumettre une copie de leur procuration réglementaire à Services aux investisseurs Computershare inc. Les demandes d'inscription doivent être adressées à : Services aux investisseurs Computershare inc. « Procuration réglementaire » (Legal Proxy), 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto, Ontario, Canada M5J 2Y1 ou par courriel à : uslegalproxy@computershare.com.

Les invités, y compris les actionnaires véritables qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir, peuvent se connecter à l'assemblée sur <https://meetnow.global/MWGJTQK>, cliquer sur « Invité » et remplir le formulaire en ligne. Les invités peuvent écouter l'assemblée, mais ne peuvent pas y participer ni y voter.

La circulaire contient des instructions et des détails importants sur la manière de participer à l'assemblée et d'exercer les droits de vote attachés aux actions ordinaires de catégorie A par procuration ou en ligne pendant l'assemblée. Les détails précis des points à l'ordre du jour de l'assemblée figurent également dans la circulaire.

Les actionnaires véritables sont encouragés à exprimer leurs voix à l'avance en remplissant et en signant le FIV ci-joint et en le retournant selon les directives qui leur ont été fournies par leur courtier ou autre intermédiaire. Les actionnaires sont priés de lire la circulaire avant de voter.

Les actionnaires inscrits sont encouragés à exprimer leurs voix à l'avance en remplissant le formulaire de procuration ci-joint. Des instructions détaillées sur la façon de remplir le formulaire de procuration et de l'envoyer se trouvent à la page 7 de la circulaire . Pour être valides, les formulaires de procuration remplis doivent être déposés auprès de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, Services aux investisseurs Computershare inc. (Attention : Service des procurations), 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, avant 10 h (heure de l'Est) le 26 septembre 2023 ou auprès du secrétaire de la Société avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les actionnaires inscrits peuvent également exprimer leurs voix par téléphone ou par Internet en suivant la procédure énoncée dans le formulaire de procuration ci-joint.

MÊME SI VOUS PLANIFIEZ DE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE EN LIGNE, Veuillez SOUMETTRE VOTRE PROCURATION PAR INTERNET, PAR TÉLÉPHONE OU PAR LA POSTE DÈS QUE POSSIBLE.
Si vous décidez ultérieurement de révoquer votre procuration ou de modifier votre vote, vous pourrez le faire en suivant les procédures décrites dans la circulaire.

FAIT à Longueuil (Québec)

Le 18 août 2023

PAR ORDRE DU CONSEIL

(signé) *Denis Chamberland*

Denis Chamberland

Président du conseil d'administration